

Comprendre le refus de l'hébergement d'urgence par les sans-abri

Édouard Gardella

Dossier: « Changer de regard sur la pauvreté »

Le refus de l'hébergement d'urgence par de nombreux sans-abri exprime l'intensité de leur attachement à des collectifs d'appartenance. Si cet attachement à la rue ou à leur quartier les expose à une précarité extrême, il énonce aussi le besoin de reconnaissance et d'ancrage des sans-abri.

Si des personnes dorment dans la rue, c'est qu'elles l'ont choisi. C'est ce qu'affirmait dans les médias, le 5 février 2018, un député parisien de la majorité parlementaire, Sylvain Maillard¹. Cette allégation, typique du raisonnement libéral selon lequel les individus pauvres sont les premiers responsables de leur situation, est alors immédiatement contestée par les associations de lutte contre l'exclusion. S'appuyant sur une légitimité acquise depuis plusieurs décennies par leurs actions et leur expertise, celles-ci distinguent deux types de situation. L'immense majorité des personnes sans abri le sont en raison du manque de places disponibles en hébergements sociaux, ce manque étant la conséquence de l'offre très faible de logements accessibles aux classes populaires. Mais cette explication ne vaut pas pour la minorité de personnes sans abri qui, installées dans les espaces publics, refusent durablement d'aller dans des hébergements accessibles.

Comment comprendre que des personnes sans logement, vivant dans des conditions qui s'écartent fortement des normes de décence de l'habitat partagées dans notre société, refusent l'aide qui leur est proposée ? À partir d'une enquête récente portant sur le non-recours aux hébergements sociaux en région parisienne (Gardella et Arnaud 2018)², nous revisitons dans cet article les interprétations

¹ Cette déclaration a été faite sur RFI et a été reprise dans plusieurs journaux (dont *Le Parisien*).

² Cette enquête, réalisée au sein de l'Observatoire du Samusocial de Paris en 2015-2016 et financée pendant six mois par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, comporte deux volets : l'un quantitatif, l'autre qualitatif. Cet article repose uniquement sur la partie qualitative. Celle-ci s'appuie sur l'analyse de 18 entretiens avec des personnes qui ont connu au moins pendant plusieurs mois une situation de sans-abrisme sédentarisé dans un quartier urbain et qui, pour certaines, ont aussi recouru aux hébergements sociaux. Ces entretiens ont duré entre 45 minutes (1) et 9 heures (1), avec une durée moyenne de 2 h 30 environ. Ces personnes ont été rencontrées en passant par les services d'aide du Samusocial de Paris. Ce qui pourrait apparaître comme un biais de sélection a été ensuite contrôlé par la comparaison avec d'autres enquêtes n'étant pas passées par des services d'assistance (Girola 2007 ; Pichon 2010 ; Lion 2015). Le choix des personnes interrogées s'est fait en suivant certaines règles propres aux enquêtes qualitatives dites inductives (pour plus de précisions, voir Gardella et Arnaud 2018, p. 55-61). En particulier, à la différence des enquêtes quantitatives, où il s'agit d'atteindre un grand nombre d'individus qui soient représentatifs d'une population, notre objectif a été de rechercher la plus grande diversité de situations possibles pour proposer, à partir d'un faible nombre d'individus, des résultats valant pour une variété de situations individuelles. En prenant appui sur les résultats de l'enquête quantitative, nous avons ciblé non seulement des situations statistiquement majoritaires (hommes seuls dormant dans une rue et âgés de plus de 50 ans), mais aussi des situations minoritaires : des femmes, en particulier âgées de plus de 50 ans ; des personnes dormant dans d'autres espaces publics que la rue (talus du périphérique, souterrain). Ainsi avons-nous rencontré Micheline, 82 ans, ancienne ouvrière d'imprimerie, sous tutelle, qui dormait avec sa sœur sur une place du nord de Paris depuis quatre mois (après avoir passé plusieurs années sur une place centrale de Paris puis quelques mois en hébergement social) ; Mathieu, 63 ans, ancien ouvrier, ne demandant aucune allocation sociale, qui dormait, sous une tente, depuis cinq ans sur un talus du périphérique du nord-ouest de Paris, avec son chien et un ami ; ou encore Thierry, sans emploi et au RSA, installé depuis dix ans dans une cabane dans un souterrain de Paris, à côté d'un commissariat et d'un hôtel de luxe, et qui vivait avec un ami. Pour en savoir plus sur les personnes rencontrées, voir

les plus courantes de ce phénomène pour contribuer à changer le regard qui est le plus souvent porté sur ces situations extrêmes de pauvreté et d'exclusion.

Le refus d'hébergement : l'expression de préférences individuelles ?

Plusieurs travaux font du refus d'hébergement un choix individuel, consistant à préférer dormir à la rue plutôt que de subir les conditions de vie proposées par les politiques d'assistance (Damon 2002). Ces analyses, rejoignant certaines enquêtes menées par des associations ou par la statistique publique (Marpsat, Quaglia et Razafindratsima 2002), prennent au sérieux les critiques portées par les sans-abri à l'encontre des hébergements sociaux. Ces derniers, malgré leur amélioration depuis vingt ans, sont visés par les mêmes reproches au fil des années : le manque d'intimité, d'hygiène ou de sécurité ; l'inadaptation des modalités d'accès et de fonctionnement. Certaines associations de lutte contre l'exclusion reprennent d'ailleurs ces critiques pour dénoncer l'indignité de ces conditions d'habitat.

Explicitons un peu plus la logique de ce raisonnement. Les critiques des hébergements permettent-elles, seules, de comprendre le refus d'hébergement ? Les personnes recourant aux hébergements n'ont-elles pas, elles aussi, des griefs à porter à leur encontre ? À l'inverse, le fait pour un sans-abri de fréquenter régulièrement un établissement correspond-il mécaniquement à une absence de plaintes sur ces conditions de vie en centre d'hébergement ? Il est possible d'en douter : un individu, mécontent du service qui lui est rendu, peut continuer à le fréquenter sans nécessairement le critiquer publiquement ou arrêter de l'utiliser (Hirschman 1995 [1970]).

Aussi avons-nous interrogé dans notre enquête, au même titre que celles qui les refusent, les personnes qui vont en hébergement. De ces entretiens se dégage un constat : finalement, *elles aussi* se plaignent des hébergements sociaux. Ce résultat souligne les limites encore rencontrées par les hébergements aux yeux de leurs utilisateurs. Il montre, surtout, que *critiquer n'est pas refuser*.

Prendre au sérieux ces critiques est donc nécessaire pour donner du sens au non-recours à l'hébergement, mais n'est en aucun cas suffisant. Comment alors comprendre la spécificité de l'attitude consistant à refuser un hébergement social ? C'est à ce type d'interrogation que répond la seconde interprétation dominante de cette réalité : la pathologie du lien social déclinée en termes de désocialisation.

Quelle pertinence sociologique d'une analyse en termes de désocialisation ?

Selon cette interprétation, les personnes sans abri subissent des processus d'exclusion si puissants, qu'elles ne parviennent plus à se relier aux dernières institutions, celles d'assistance, qui leur tendent la main. Le refus d'hébergement est dès lors diagnostiqué comme l'une des formes les plus aiguës d'un phénomène qui caractérise, dans ces analyses, les situations de pauvreté et d'exclusion en général : la désocialisation. Autrement dit, dans cette perspective, les sans-abri, en refusant les hébergements sociaux proposés par les institutions d'aide sociale, expriment un état d'isolement total.

La notion de désocialisation a une force de conviction très importante : on la retrouve dans les discours de professionnels de terrain, des analyses d'experts (Henry 1985 ; Emmanuelli et Malabou 2009) ou des travaux d'ethnopsychiatrie (Declerck 2001). On la rencontre aussi dans des enquêtes de sociologie de la pauvreté, qu'elles soient consacrées aux chômeurs les plus en souffrance (Schnapper 1994 [1980], p. 142-160), aux pauvres vus comme les plus éloignés de l'assistance, désignés comme des « marginaux » et « en rupture de liens sociaux » (Paugam 2002 [1991] ; Paugam et Cléménçon 2002) ou encore aux allocataires du Revenu minimum d'insertion les plus critiques vis-à-vis du contrat d'insertion (Duvoux 2009), et parmi eux, aux sans domicile dont la

Gardella et Arnaud 2018, p. 207-212.

désocialisation est rapportée à des « traumatismes » (p. 177-178) et des « ruptures profondes » (p. 209).

Attardons-nous un instant sur ce que peut signifier le terme de « désocialisation » d'un point de vue sociologique. Est-il possible d'imaginer un individu pauvre qui soit, littéralement, « désocialisé » ? Aurait-il perdu toutes les dispositions acquises au cours du processus de socialisation qu'il a connu dans son passé et qu'il connaît encore³ ? Sans doute pas. Serait-il alors coupé de toute relation sociale ? C'est ce que ce type d'analyses suggère : la désocialisation correspondrait à une rupture vis-à-vis non seulement des institutions d'assistance mais aussi de la société en général.

Après enquête, force est de constater que cette démonstration n'est que partielle. Assurément, les sans-abri durablement installés dans des espaces publics urbains que nous avons rencontrés ont raconté une vie rythmée par diverses séparations (avec des employeurs ou des membres de leur famille). Il est clair que l'exclusion de certains groupes sociaux fortement intégrateurs dans les sociétés modernes (comme la famille, la profession et l'emploi, mais aussi la politique et la religion) accroît les risques de subir des situations matérielles et relationnelles éprouvantes. Pourtant, après enquête, il apparaît nettement que cette catégorie de désocialisation n'est pas adéquate pour comprendre la situation des personnes sans abri.

Nous avons en effet recueilli des discours et observé des interactions, qui montrent que les personnes sans abri, sédentarisées à distance des hébergements sociaux et dans un espace public, fréquentent d'autres personnes sans abri de façon régulière, engagées dans des échanges de dons et de contre-dons au sein de groupes aux frontières fluctuantes. Nous avons rencontré des personnes nouant des relations, certes fragiles mais bien réelles, avec des passants ou des commerçants, avec qui des rites de salutation voire de conversation sont rendus possibles par leur installation dans la durée sur un même espace public. Nous avons vu des personnes rendant des services ponctuels à des passants ou des habitants, ou encore recevant des membres de leur famille. Enfin, leur mise à distance des hébergements sociaux ne signifie pas refus de l'assistance en général, et encore moins de la société, ces personnes pouvant être allocataires de minima sociaux ou entretenir des relations régulières avec d'autres services d'aide aux sans-abri que les hébergements, comme les maraudes ou les accueils de jour.

L'analyse sociologique du refus d'hébergement prouve que la désocialisation vis-à-vis de certains groupes, en situation d'exclusion et de pauvreté, n'est qu'une étape d'un processus plus général, qui se poursuit par une *resocialisation* dans de nouveaux groupes ou collectifs ; même si ceux-ci sont moins valorisés et moins structurés (donc moins visibles) que les liens sociaux les plus institutionnalisés (comme la famille, le travail, les associations politiques et religieuses, etc.).

Une individualisation excessive des analyses de l'exclusion et de la pauvreté

Notre enquête, en confirmant d'autres résultats ethnographiques (Gaboriau 1993 ; Duneier 1999 ; Pichon 2010 ; Girola 2007 ; Lion 2015), éclaire les défaillances des interprétations les plus courantes du refus d'hébergement. Elle nous permet aussi, en renforçant la dimension sociologique du raisonnement, de sortir du piège qu'elles nous tendent : individualiser à l'excès les situations de pauvreté et d'exclusion.

Les analyses faisant du refus d'hébergement l'expression de préférences individuelles ou le résultat d'un processus de désocialisation ont pour point commun de mettre en scène les pauvres recevant l'assistance comme des individus, isolés, faisant face à des dispositifs d'aide. Il est alors remarquable qu'elles reprennent à leur compte la façon dont les institutions d'assistance traitent des

³ La socialisation est un concept central de la sociologie. Il désigne globalement l'apprentissage par un individu des normes partagées dans une société ou un groupe, qui produit des habitudes plus ou moins durables (Mead 2006). Le concept de socialisation permet d'expliquer qu'un individu sache se comporter d'une façon jugée correcte dans un groupe ; façon d'agir qui ne sera pas forcément jugée convenable dans un autre groupe.

situations de pauvreté et d'exclusion dont elles ont la charge ; à savoir un traitement individualisé, qui va jusqu'à la contractualisation de la relation d'aide avec leurs usagers.

Cette individualisation, si elle s'inscrit dans une évolution globale des politiques d'assistance, s'avère inopérante, parce qu'excessive, quand il s'agit de comprendre comment les pauvres, eux, reçoivent l'assistance qui leur est adressée.

À s'en tenir uniquement aux justifications de choix individuels ou aux moments de désocialisation des sans-abri, les refus d'hébergement ne sont donc pas compréhensibles. Ils le deviennent, en revanche, une fois interprétés comme l'expression d'un attachement à une vie collective, qui s'est organisée à partir du lieu public où les personnes dorment.

Sociologiquement, l'attachement a une dimension morale (Durkheim 2002 [1906] ; Karsenti 2006), au sens précis où il est produit par les multiples devoirs que les personnes se sentent obligées d'accomplir vis-à-vis des collectifs auxquels elles appartiennent. L'accomplissement de ces obligations, et les sanctions subies en cas de manquement aux règles partagées, contribuent ainsi à leur conférer une place dans cette vie collective (Lemieux 2009).

Ces collectifs correspondent, on l'a vu, à des groupes de sans-abri entre qui s'échangent des biens ou des gestes d'attention. Ces groupes sont aussi structurés par des rappels à l'ordre, que ce soit sur la participation aux tâches collectives (faire à manger, récupérer des biens de survie) ou sur la conduite à tenir en public par égard pour les passants ou les voisins. L'appartenance à cette vie collective s'ancre enfin matériellement et affectivement, quand les personnes prennent soin du lieu occupé (la propreté du site, la décoration de leur habitat) ou d'autres êtres vivants (des humains, mais aussi des animaux, comme les chiens, qui parfois vivent avec elles). L'attachement, par une organisation collective régulière et une responsabilité partagée vis-à-vis d'êtres vivants comme d'objets (Hennion 2015), se renforce alors par la transformation de l'espace public en un habitat familial (Breviglieri 2013). Ainsi, le fait de se montrer responsable de son chien et de la tenue de son espace de vie suscite des réactions de la part de passants (demandant le nom du chien, le caressant, ou faisant des commentaires sur les décorations) et contribue à ce que la personne sans abri soit reconnue comme habitant cet espace.

« Ma vie est ici » ; « Ici, tout le monde me connaît »

C'est en rendant compte de ces *pratiques morales*, toujours inscrites dans une *vie collective*, que nous pouvons comprendre non seulement les critiques des hébergements sociaux, mais aussi la façon dont les personnes parlent positivement de leur installation dans un espace public, en disant « ma vie est ici », « ici, j'ai mes habitudes », ou encore « ici, tout le monde me connaît ».

Autrement dit, rester vivre dans un espace réputé non habitable se comprend à partir du moment où ces individus sortent de leurs situations d'isolement et de rupture auxquelles ils sont trop systématiquement réduits, pour les replacer dans des vies collectives qui les dépassent et auxquelles ils tiennent, comme tout un chacun. Ces attachements, s'ils peuvent être solides, ne les enferment aucunement dans une condition immuable, comme le prouvent les personnes qui, au bout d'un certain temps, recourent aux hébergements sociaux et voient même, parfois, devenir effectif leur droit à un logement.

Le refus d'hébergement des individus sans abri exprime alors l'intensité de leur attachement à des collectifs d'appartenance qui se sont formés à distance des hébergements sociaux ; même si cet ancrage les expose à une précarité matérielle extrême, à des souffrances psychologiques, à des violences physiques, à une dégradation très forte de leur état de santé, voire à une mort précoce.

Ce résultat interroge l'enquête sur la réception des politiques sociales par les pauvres dans une direction nouvelle, en cherchant systématiquement à reconstituer les collectifs auxquels ils appartiennent. C'est à cette condition que l'enquête sociologique évitera les pièges de

l'individualisation excessive des situations de pauvreté et d'exclusion à laquelle nous conditionnent les représentations dominantes concernant le rapport des pauvres aux institutions d'assistance.

Bibliographie

- Breviglieri, M. 2013. « Peut-on faire l'histoire d'un attachement ? L'invention d'une vie dans les Aurès (Algérie) », *SociologieS* [en ligne].
URL : <https://journals.openedition.org/sociologies/4403>.
- Damon, J. 2002. *La Question SDF*, Paris : PUF.
- Declerck, P. 2001. *Les Naufragés. Avec les clochards de Paris*, Paris : Plon.
- Duneier, M. 1999. *Sidewalk*, New York : Farrar, Straus et Giroux.
- Durkheim, E. 2002 [1906]. « Détermination du fait moral », in E. Durkheim (dir.), *Sociologie et philosophie*, Paris : PUF, p. 49-90.
- Duvoux, N. 2009. *L'Autonomie des assistés. Une sociologie des politiques d'insertion*, Paris : PUF.
- Emmanuelli, X. et Malabou, C. 2009, *La Grande Exclusion*, Paris : Bayard Culture.
- Gaboriau, P. 1993. *Clochard : l'univers d'un groupe de sans-abri parisiens*, Paris : Julliard.
- Gardella, E. et Arnaud, A. 2018. *Le Sans-abrisme comme épreuves d'habiter. Caractériser statistiquement et expliquer qualitativement le non-recours aux hébergements sociaux*, rapport pour l'Observatoire du Samusocial de Paris et pour l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Disponible en ligne à l'URL suivant :
www.samusocial.paris/sites/default/files/2018-10/gardellaarnaudnonrecours_rapportobsssp_version_finale_02mars2018_v2.pdf.
- Girola, C. 2007. *De l'homme liminaire à la personne sociale. La lutte quotidienne des sans-abri*, thèse d'anthropologie, EHESS.
- Hennion, A. 2015. « Enquêter sur nos attachements. Comment hériter de William James ? », *SociologieS* [en ligne]. URL : <https://journals.openedition.org/sociologies/4953>.
- Henry, P. 1985. *Création de la première consultation médicale réservée aux vagabonds parisiens*, thèse d'exercice de médecine, Paris-7 Bichat.
- Hirschman, A. 1995 [1970]. *Défection et prise de parole*, Paris : Fayard.
- Karsenti, B. 2006. *La Société en personnes. Études durkheimiennes*, Paris : Economica.
- Lemieux, C. 2009. *Le Devoir et la grâce*, Paris : Economica.
- Lion, G. 2015. *Incertaines demeures. Enquête sur l'habitat précaire*, Paris : Bayard.
- Marpsat, M., Quaglia, M. et Razafindratsima, N. (dir.). 2002. *Étude des marges de l'enquête de l'INSEE 2001 : le cas des personnes sans domicile n'utilisant pas les services d'hébergement et de restauration*, rapport pour l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.
- Mead, G. H. 2006 [1934]. *L'Esprit, le soi et la société*, Paris : PUF.
- Paugam, S. 2002 [1991]. *La Disqualification sociale*, Paris : PUF.
- Paugam, S. et Clemençon, M. 2002. *Détresse et ruptures sociales*, rapport pour la Fédération nationale des associations de réinsertion sociale.
- Pichon, P. 2010. *Vivre dans la rue. Sociologie des sans domicile fixe*, Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne.
- Schnapper, D. 1994 [1980]. *L'Épreuve du chômage*, Paris : Gallimard.

Édouard Gardella est chargé de recherche au CNRS (LIER-Fonds Yan Thomas, EHESS) et membre du Conseil de l'ONPES (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale). Il travaille, à partir d'enquêtes sur l'exclusion du logement, sur les tensions et les transformations

morales des politiques sociales (mise en urgence, victimisation, autonomisation, individualisation). Ses recherches l'amènent plus généralement à travailler sur une sociologie du temps et ses enjeux politiques et moraux. Il a dernièrement copublié le rapport *Mal-logement, mal-logés* (ONPES, 2017-2018). Plusieurs de ses publications sont accessibles sur sa page personnelle : <https://cnrs.academia.edu/édouardgardella>.

Pour citer cet article :

Edouard Gardella, « Comprendre le refus de l'hébergement d'urgence par les sans-abri », *Métropolitiques*, 4 avril 2019. URL : <https://www.metropolitiques.eu/Comprendre-le-refus-de-l-hebergement-d-urgence-par-les-sans-abri.html>.